

Fiche signalétique

Nom du produit : Panneaux de mur et de plafond en fibres vitreuses synthétiques

N° FS : ARM-005

Section 1 — IDENTIFICATION

Nom du produit : Panneaux de mur et de plafond en fibres vitreuses synthétiques – Fiche signalétique N° 3

Famille chimique

Panneau de plafond en fibres vitreuses synthétiques

Usage recommandé

Panneaux de plafond acoustiques

Restrictions d'utilisation

Aucune restriction connue

Coordonnées du fabricant

Armstrong World Industries
2500 Columbia Ave. Lancaster, PA 17603
AU CANADA: Les Industries mondiales Armstrong
255 Montpellier Blvd. Saint-Laurent, Québec N4N 2G3

Téléphone : 1 877 276-7876
Courriel : techline@armstrongceilings.com
Numéro d'urgence : 1 800 255-3924 (ChemTel)
www.armstrongplafonds.ca

Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conformément à la norme 29 CFR 1910.1200.

Pas classifié comme dangereux

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE SGH

Symbole(s)

Aucun

Mot indicateur

Aucun

Mention(s) de danger

Aucun

Conseil(s) de prudence

Lors de l'installation, vous assurer que le lieu de travail est bien ventilé et éviter de respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Porter des vêtements amples à manches longues, des gants et des lunettes de protection. Couper avec un couteau, un rasoir ou une scie égoïne. Ne pas couper avec du matériel motorisé à moins d'utiliser un collecteur de poussières ou un dispositif d'aspiration localisée et à moins de porter un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH afin de prévenir la surexposition à la silice en suspension dans l'air. L'exposition à la silice cristalline respirable n'est pas détectée dans les tests d'hygiène du travail effectués sur des travailleurs qui ont installé des panneaux de plafond acoustiques pendant une journée de travail de 8 heures et elle ne devrait pas l'être lors de l'utilisation normale de ce produit. Cependant, les niveaux réels d'exposition doivent être déterminés par des tests d'hygiène du travail. Une exposition prolongée et répétée de la silice cristalline respirable en suspension dans l'air peut entraîner une maladie pulmonaire (comme la silicose) et/ou le cancer du poumon. Les panneaux ne libèrent pas de poussière respirable lorsqu'ils sont installés et ne présentent donc aucun danger connu pour la santé lorsqu'ils sont installés et entretenus correctement.

Fiche signalétique

Nom du produit : Panneaux de mur et de plafond en fibres vitreuses synthétiques

N° FS : ARM-005

Prévention

Ne pas respirer la poussière, le brouillard, les fumées ou les vapeurs. Ne pas manipuler tant que les mesures de sécurité n'ont pas été lues et comprises. Lavez-vous soigneusement après manipulation. Porter des vêtements et des gants de protection ainsi que des protections des yeux et du visage. Procurez-vous les instructions avant utilisation. Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention

Si exposé ou inquiet : consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION : amener la personne dans un endroit aéré et assurez-vous qu'elle respire bien. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer les yeux avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant et si c'est possible. Continuer à rincer les yeux. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin.

Entreposage

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un récipient hermétique. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer conformément aux réglementations en vigueur.

Section 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

CAS	Composant	Concentration (%)
65997-17-3	Fibre de verre	<90
25104-55-6	Copolymère de formaldéhyde, de phénol et d'urée	5-15
1317-65-3	Carbonate de calcium moulu	Inoffensif
9005-25-8	Amidon	Inoffensif
1332-58-7	Silicate d'aluminium hydraté : argile Kaolin	Inoffensif
13463-67-7	Dioxyde de titane	0,1-0,5

Section 4 – PREMIERS SOINS

Description des mesures nécessaires

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : amener la personne dans un endroit aéré et assurez-vous qu'elle respire bien. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact cutané

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Contact oculaire

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer les yeux avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant et si c'est possible. Continuer à rincer les yeux. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Si une grande quantité est avalée, obtenir une attention médicale immédiate.

Symptômes et effets les plus importants

Aigus

Irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires.

Fiche signalétique

Nom du produit : Panneaux de mur et de plafond en fibres vitreuses synthétiques

N° FS : ARM-005

Retardés

Risque de cancer, lésions pulmonaires.

Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, s'il y a lieu

Traiter de façon symptomatique.

Section 5 – MESURES EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre extinctrice, mousse extinctrice, pulvérisation d'eau.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Poussière combustible. Éviter de produire de la poussière; la poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'inflammation, représente un danger d'explosion de poussière potentiel. Lors de sa décomposition, ce produit émet du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures à poids moléculaire faible. Des fumées toxiques peuvent être libérées en cas d'incendie.

Produits de combustion dangereux

Combustion : Lors de sa décomposition, ce produit émet du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures à poids moléculaire faible.

Mesures à prendre en cas d'incendie

Garder loin des sources d'inflammation – Ne pas fumer. Éviter l'inhalation du produit ou des sous-produits de la combustion. Déplacer les matières hors de la zone de feu si cela peut être fait sans risque. Utiliser les agents extincteurs appropriés afin de combattre le feu. Endiguer pour élimination ultérieure. Rester en amont du vent et vous tenir hors des zones basses.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome complet ainsi que des vêtements de protection imperméables. Les pompiers doivent éviter d'inhaler les produits de combustion.

Section 6 – MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

On ne devrait pas laisser s'accumuler les dépôts de poussière sur les surfaces, car ceux-ci peuvent former un mélange explosif s'ils sont libérés dans l'air en concentration suffisante. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Maintenir à distance les personnes non indispensables, isoler la zone de danger et restreindre l'accès. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Si des poussières respirables sont générées, une protection respiratoire peut être nécessaire. Recueillir les poussières répandues. Si des substances ont été répandues, arrêter le flux de matière et bloquer toutes les voies possibles vers des réseaux d'alimentation en eau. Seul le personnel qualifié pour gérer les dangers de ce matériau doit effectuer le nettoyage et l'élimination. Éviter la contamination de l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Tenir loin de l'approvisionnement en eau, des égouts et du sol. Si des substances ont été répandues, arrêter le flux de matière et bloquer toutes les voies possibles vers des réseaux d'alimentation en eau. Recueillir le produit répandu à l'aide de matériel mécanique. Maintenir à distance les personnes non indispensables, isoler la zone de danger et restreindre l'accès. Éviter la formation et l'accumulation de poussières. Conserver dans un récipient hermétique. Éviter la dispersion des poussières dans l'air (par exemple, en nettoyant les surfaces poussiéreuses avec de l'air comprimé). Utiliser de l'équipement et des outils anti-étincelles.

Fiche signalétique

Nom du produit : Panneaux de mur et de plafond en fibres vitreuses synthétiques

N° FS : ARM-005

Section 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas manipuler tant que les mesures de sécurité n'ont pas été lues et comprises. Garder loin des sources d'inflammation. Ne pas respirer les poussières. Utiliser des méthodes pour minimiser les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Toujours porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Porter des vêtements et équipements de protection individuelle, voir la section 8. Éviter la formation et l'accumulation de poussières. Un entretien ménager périodique doit être institué afin d'éviter que les poussières ne s'accumulent sur les surfaces. Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique. Dissiper l'électricité statique des conteneurs et de l'équipement pendant le transfert par mise à la terre (mis à la masse et relié par continuité des masses).

Conditions de sécurité relative à l'entreposage, y compris matières incompatibles

Garder dans un endroit frais et sec. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec la matière en fusion. Tenir loin des substances incompatibles. Conserver dans un récipient hermétique. Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produit. Ne pas réutiliser les contenants vides sans effectuer un nettoyage commercial et un reconditionnement. Entreposer et manipuler conformément à tous les règlements et normes en vigueur.

Incompatibilités : Non disponible

Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Suivre toutes les limites d'exposition applicables. Minimiser la production et l'accumulation de poussières.

Limites d'exposition aux composants

Fibre de verre (65997-17-3)

ACGIH : 1 fibre/cm³ MPT (fibres respirables : longueur >5 µm, rapport de forme >=3:1, comme déterminé par la méthode de filtration par membrane avec un grossissement de 400-450 fois [objectif de 4 mm], en utilisant un éclairage par contraste de phase, apparenté à la fibre de laine de verre.)

NIOSH : 3 fibres/cm³ MPT (fibres <= 3,5 µm de diamètre et >= 10 µm de longueur); 5 mg/m³ MPT (au total, apparenté à la fibre de laine de verre.)

OSHA : 15 mg/m³ MPT (taux global d'empoussiérage); 5 mg/m³ MPT (fraction respirable)

NIOSH : 10 mg/m³ MPT (taux global d'empoussiérage); 5 mg/m³ MPT (poussière respirable)

Mexique 10 mg/m³ MPT LMPE-PPT
20 mg/m³ STEL [LMPE-CT]

Carbonate de calcium moulu (1317-65-3)

Fiche signalétique

Nom du produit : **Panneaux de mur et de plafond en fibres vitreuses synthétiques**

N° FS : ARM-005

Amidon (9005-25-8)

ACGIH : 10 mg/m³ MPT

OSHA : 15 mg/m³ MPT (taux global d'empoussiérement); 5 mg/m³ MPT (fraction respirable)

NIOSH : 10 mg/m³ MPT (taux global d'empoussiérement); 5 mg/m³ MPT (poussière respirable)

Silicate d'aluminium hydraté : argile Kaolin (1332-58-7)

ACGIH : 2 mg/m³ MPT (la matière particulaire ne contient pas d'amiante et contient <1 % de silice cristalline, fraction respirable)

OSHA : 15 mg/m³ MPT (taux global d'empoussiérement); 5 mg/m³ MPT (fraction respirable)

NIOSH : 10 mg/m³ MPT (taux global d'empoussiérement); 5 mg/m³ MPT (poussière respirable)

Mexique 10 mg/m³ MPT LMPE-PPT
20 mg/m³ STEL [LMPE-CT]

Quartz (14808-60-7)

ACGIH : 0,025 mg/m³ MPT (fraction respirable)

NIOSH : 0,05 mg/m³ MPT (poussière respirable)

Mexique 0,1 mg/m³ MPT LMPE-PPT (fraction respirable)

Trioxyde de diantimoine (Sb₂O₃) (1309-64-4)

Mexique 0,5 mg/m³ MPT LMPE-PPT (manipulation et utilisation, comme l'antimoine); 1 mg/m³ MPT LMPE-PPT (production)

Mesures d'ingénierie appropriées

L'équipement de ventilation doit être résistant aux explosions si les concentrations explosives de matière sont présentes. Fournir un système de ventilation locale. On recommande que tous les équipements de contrôle de la poussière, comme les dispositifs d'aspiration localisée et les systèmes de transport de matières, impliqués dans la manipulation de ces produits soient dotés de clapets antidéflagrants ou de dispositifs anti-explosion ou qu'ils soient utilisés dans un environnement à faible teneur en oxygène.

Assurez-vous que les systèmes de gestion de la poussière (comme les conduits d'évacuation, les collecteurs de poussière, les récipients et les équipements de traitement) sont conçus pour prévenir la fuite de poussière dans la zone de travail (par exemple, l'équipement ne doit pas avoir de fuite).

Utiliser seulement de l'équipement électrique et des chariots de manutention motorisés adéquatement classifiés.

Mesures de protection individuelle (par exemple l'équipement de protection individuelle)

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures avec une visière de protection.

Protection de la peau

Porter des vêtements résistants aux produits chimiques appropriés.

Recommandations pour les gants

Porter des gants résistants aux produits chimiques appropriés.

Protection des voies respiratoires

Un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH muni de cartouches contre les vapeurs organiques et de filtres N95 peut être utilisé si les concentrations dans l'air dépassent les limites d'exposition ou si des symptômes de surexposition ont été observés.

Fiche signalétique

Nom du produit : Panneaux de mur et de plafond en fibres vitreuses synthétiques

N° FS : ARM-005

Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Solide	Apparence :	Fibreux
Couleur :	Plusieurs couleurs	Forme physique :	Solide
Odeur :	Aucun	Seuil olfactif :	Non disponible
pH :	Non disponible	Point de fusion :	Non disponible
Point initial d'ébullition :	Non disponible	Point d'éclair :	Non disponible
Décomposition :	Non disponible	Taux d'évaporation :	Non disponible
Classe d'inflammabilité OSHA :	Non disponible	Tension de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur (air = 1) :	Non disponible	Densité :	Non disponible
Densité relative (eau = 1) :	Non disponible	Solubilité :	Insoluble
Coefficient de partage octanol-eau :	Non disponible	Coefficient de répartition eau/huile :	Non disponible
Température d'auto-inflammation :	Non disponible	Viscosité :	Non disponible
COV:	Non disponible	Volatilité :	Non disponible
Formule moléculaire :	Non disponible		

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucune connue.

Stabilité chimique

Stable à des températures et à des pressions normales.

Risques de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et autres sources d'ignition. Éviter tout contact avec des matières incompatibles. Éviter de générer de la poussière. Éviter tout contact avec de la matière en fusion.

Matières incompatibles

Non disponible

Produits de décomposition dangereux

Combustion : Lors de sa décomposition, ce produit émet du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures à poids moléculaire faible.

Section 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Aucune information disponible pour le produit. Voir les données des composants.

Analyse des composants — DL50/CL50

Les composants de ce produit ont été examinés par diverses sources et les résultats finaux sélectionnés suivants sont publiés :

Quartz (14808-60-7)

LD50 orale (Rat) 500 mg/kg

Fiche signalétique

Nom du produit : Panneaux de mur et de plafond en fibres vitreuses synthétiques

N° FS : ARM-005

Trioxyde de diantimoine (Sb₂O₃) (1309-64-4)

LD50 orale (Rat) >34 600 mg/kg

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation

Provoque une irritation des voies respiratoires.

Ingestion

Aucune information sur les effets négatifs importants.

Contact avec la peau

Provoque une irritation de la peau.

Contact avec les yeux

Provoque une irritation des yeux.

Effets immédiats

Irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires.

Effets différés

Risque de cancer, lésions pulmonaires.

Conditions médicales généralement aggravées par l'exposition au produit

Aucune information disponible.

Données sur l'irritabilité et la corrosivité

Provoque une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires.

Sensibilisation des voies respiratoires

Aucune information disponible pour ce produit.

Sensibilisation cutanée

Aucune information disponible pour ce produit.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible pour ce produit.

Cancérogénicité

Cancérogénicité des composants

Fibre de verre (65997-17-3)

ACGIH : A3 — Cancérogène confirmé chez l'animal; la transposition à l'humain est inconnue (apparenté à la fibre de laine de verre)

CIRC : Monographie 81 [2002]; Monographie 43 [1988] (Groupe 3 (non classifiable), apparenté à la fibre de laine de verre)

NTP : La substance est raisonnablement anticipée cancérogène chez l'humain (inhalable); La substance est raisonnablement anticipée cancérogène chez l'humain (biopersistant, apparenté à la fibre de laine de verre)

OSHA : Présent (apparenté à la fibre de laine de verre)

Amidon (9005-25-8)

ACGIH : A4 — Non classifiable comme cancérogène pour l'homme

Silicate d'aluminium hydraté : argile Kaolin (1332-58-7)

ACGIH : A4 — Non classifiable comme cancérogène pour l'homme

DFG : Catégorie 3B (pourrait être cancérogène pour l'homme)

Quartz (14808-60-7)

ACGIH : A2 – Présumé cancérogène chez l'humain

CIRC : Monographie 100C [2012]; Monographie 68 [1997] (Groupe 1 (cancérogène pour l'homme))

Fiche signalétique

Nom du produit : Panneaux de mur et de plafond en fibres vitreuses synthétiques

N° FS : ARM-005

NTP : Reconnu comme étant cancérigène pour l'homme (inhalable)

DFG : Catégorie 1 (cause le cancer chez l'homme, fraction alvéolaire)

OSHA : Présent (inhalable)

Trioxyde de diantimoine (Sb₂O₃) (1309-64-4)

ACGIH : A2 — Présumé cancérigène chez l'humain (production)

CIRC : Monographie 47 [1989] (Groupe 2B (probablement cancérigène pour l'homme))

OSHA : Présent

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible pour ce produit.

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

Aucun organe cible identifié.

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée

Lésions pulmonaires.

Aspiration Hazard

Aucune information disponible.

* * *Section 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES* * *

Écotoxicologie

Aucune information disponible pour ce produit.

Analyse des composants – Toxicité en milieu aquatique

Trioxyde de diantimoine (Sb₂O₃) (1309-64-4)

Poisson : 96 Hr CL50 *Pimephales promelas* : >80 mg/L [statique]; 96 Hr CL50 *Brachydanio rerio* : >1000 mg/L [statique]

Algue : 72 Hr EC50 *Pseudokirchneriella subcapitata* : 0,63 – 0,8 mg/L; 96 Hr EC50 *Pseudokirchneriella subcapitata* : 0,65 – 0,81 mg/L

Invertébré : 48 Hr EC50 *Daphnia magna* : >1000 mg/L; 48 Hr EC50 *Daphnia magna* : 361,5 – 496,0 mg/L [Statique]

Persistence et dégradation

Aucune information disponible pour ce produit.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible pour ce produit.

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible pour ce produit.

* * *Section 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT* * *

Méthodes d'élimination

Éliminer conformément aux réglementations en vigueur. Les réglementations varient. Consulter les autorités locales avant l'élimination.

Numéros de déchets des composants

L'EPA des États-Unis n'a pas publié de numéro d'identification de déchets dangereux pour les composants de ce produit.

Élimination des emballages contaminés

Éliminer les déchets conformément aux règlements environnementaux de votre région, État, province ou pays.

Fiche signalétique

Nom du produit : Panneaux de mur et de plafond en fibres vitreuses synthétiques

N° FS : ARM-005

Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations du US DOT (ministère des Transports des É-U)

Non réglementé comme matière dangereuse.

Informations sur le transport de marchandises dangereuses

Aucune classification attribuée.

Polluant marin

Aucun composant de ce matériau n'est spécifiquement répertorié comme polluant marin dans le code IMDG.

Section 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux des États-Unis

Ce matériau contient un ou plusieurs des produits chimiques suivants qui doivent être identifiés conformément aux articles 302/304 du SARA (40 CFR 355 Annexe A), article 313 du SARA (40 CFR 372.65), à la CERCLA (40 CFR 302.4), à la TSCA 12(b) et/ou qui nécessitent un plan de sécurité des procédés OSHA.

Trioxyde de diantimoine (Sb₂O₃) (1309-64-4)

CERCLA : 1000 lb RQ finale; 454 kg RQ finale

SARA 311/312

Effet aigu sur la santé : Oui Effet chronique : Oui Feu : Non Pression : Non Réactif : Non

Règlements par états aux États-Unis

Les composants suivants apparaissent sur une ou plusieurs listes de substances dangereuses des états suivants :

Composant	CAS	CA	MA	MN	NJ	PA
Fibre de verre	65997-17-3	Non	Non	Oui	Non	Non
Carbonate de calcium moulu	1317-65-3	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Amidon	9005-25-8	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Silicate d'aluminium hydraté : argile Kaolin	1332-58-7	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Quartz	14808-60-7	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Trioxyde de diantimoine (Sb ₂ O ₃)	1309-64-4	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Classification canadienne

Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient toutes les informations requises par le RPC.

Liste de divulgation des ingrédients SIMDUT (LDI)

Aucun composant n'est répertorié sur la liste de divulgation des ingrédients.

SIMDUT Canada

Classification SIMDUT : D2A, D2B.

Fiche signalétique

Nom du produit : Panneaux de mur et de plafond en fibres vitreuses synthétiques

N° FS : ARM-005

Listes d'inventaire chimique

Analyse des composants – Inventaire

Composant	CAS	US	CA	UE	AU	PH	JP	KR	CN	NZ
Perlite	130885-09-5	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
Fibre de verre	65997-17-3	Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Carbonate de calcium moulu	1317-65-3	Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Amidon	9005-25-8	Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Silicate d'aluminium hydraté : argile Kaolin	1332-58-7	Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Quartz	14808-60-7	Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Trioxyde de diantimoine (Sb2O3)	1309-64-4	Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Section 16 – AUTRES INFORMATIONS

Sommaire des changements

Nouvelle FS : 27/04/2016

Valeurs NFPA : Santé : 2 Feu : 1 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Faible 2 = Moyen 3 = Sérieux 4 = Grave

Légende

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists; AU = Australie; C = Celsius; CA = Californie; CAN = Canada; CAS = Chemical Abstract Service; CERCLA = Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act, CFR = Code of Federal Regulations; CIRC = Centre international de recherche sur le cancer; CL50 = Concentration létale; CN = Canada; COV = composé organique volatil; DBO = Demande biochimique en oxygène; DFG = Forschungsgemeinschaft [Fondation allemande pour la recherche]; DL50 = Dose létale; DOT = Department of Transportation; EPA = Environmental Protection Agency; É-U = États-Unis; FS = Fiche signalétique; IDLH = Danger immédiat pour la vie et la santé; IMDG = Code international du transport maritime de marchandises dangereuses; JP = Japon; KR = Corée; LDI = Liste de divulgation des ingrédients; LEMT = Limite d'exposition en milieu de travail; LIE = Limite inférieure d'explosivité; LIS = Liste intérieure des substances canadienne; LMPE-CT = Équivalent mexicain du STEL; LMPE-PPT = Équivalent mexicain du MPT; LOLI = List of Lists Database (Base de données toxicologiques); LSE = Limite supérieure d'explosivité; MPT = Moyenne pondérée en fonction du temps; NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health; NJTSR = New Jersey Trade Secret Registry; NTP = National Toxicology Program; NZ = Nouvelle-Zélande; ONU = Organisation des Nations Unies; OSHA = Occupational Safety and Health Administration; PEL = Limite d'exposition admissible; PH = Philippines; RPC = Règlement sur les produits contrôlés; RQ = Reportable Quantity [Quantité à déclarer]; SARA = Superfund Amendments Act; SGH = Système général harmonisé; SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail; STEL = Limite d'exposition à court terme; TMD = Transport de marchandises dangereuses; TSCA = Toxic Substance Control Act; UE = Union européenne; US = États-Unis; VLE = Valeur limite d'exposition

Fiche signalétique

Nom du produit : Panneaux de mur et de plafond en fibres vitreuses synthétiques

N° FS : ARM-005

Autres renseignements

Nous avons fait preuve de diligence raisonnable pendant la préparation de cette fiche. Toutefois, le fabricant n'offre aucune garantie, y compris la garantie de qualité marchande, expresse ou implicite, relativement à cette information. Le fabricant ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité pour les dommages directs, indirects, consécutifs ou autres résultant de son utilisation ou de son mauvais usage. Dénier de responsabilité : le fabricant n'offre aucune garantie, y compris les garanties de qualité marchande ou de convenance précise. Tout produit acheté est vendu en présumant que l'acheteur doit déterminer la qualité et la convenance du produit. Le fournisseur décline expressément toute responsabilité pour les dommages indirects, consécutifs ou autres résultant de l'utilisation ou du mauvais usage de ce produit. Aucun renseignement fourni n'est réputé être une recommandation d'utiliser un produit en conflit avec des droits de brevet existants.

Fin de la fiche ARM-005